Ville de
BORDEAUX

bordeaux.fr

Charte d'engagement volontaire

ALLIANCE DE BORDEAUX POUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

La présente charte d'engagement volontaire vise à officialiser votre mobilisation en faveur de la décarbonation du territoire bordelais, et votre contribution à l'atteinte des objectifs de solarisation fixés par la Ville et la Métropole.
En rejoignant l'Alliance de Bordeaux pour le solaire, votre organisation rejoint une communauté d'acteurs locaux partageant le même constat de l'urgence climatique et s'engageant à contribuer à leur échelle et via leurs projets, à la solarisation du territoire bordelais.

Un constat partagé : l'énergie solaire comme volet essentiel de la décarbonation du territoire

L'état d'urgence climatique a été décrété par le maire de Bordeaux dès 2020. Depuis, la Ville s'est engagée dans une politique volontariste de transition, notamment en matière d'énergie. L'enjeu est à la fois de faire sa part en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, mais aussi de développer les énergies renouvelables.
Locale et facile à exploiter en « circuit court », l'énergie solaire s'impose comme une priorité et constitue un axe majeur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixant les ambitions de la Métropole et de la Ville de Bordeaux en la matière.
Avec son climat ensoleillé (2 022 heures d'ensoleillement en 2016) et 53 millions de m² de toitures sur son territoire, la métropole bordelaise dispose effectivement d'un gisement solaire exceptionnel qui reste à exploiter par l'ensemble des acteurs locaux.
A horizon 2050, le Plan Climat Air Energie Territorial prévoit que l'énergie solaire sera la première source d'énergie du territoire.

Une ambition commune : la massification des projets par la collectivité et ses partenaires

Afin d'atteindre son objectif de 41% d'autonomie énergétique à horizon 2026, la ville de Bordeaux a souhaité faire de la production d'énergie décarbonée et locale de son territoire l'un des objectifs phares du mandat.
Cette ambition forte se traduit concrètement par un objectif de 60 000 m² de solarisation supplémentaire du foncier municipal d'ici fin 2026, en systématisant la solarisation à chaque fois que possible sur les écoles, les gymnases, les piscines, les lieux culturels et remarquables, comme la toiture de la base sous-marine.
Toutefois, conscientes que l'effort doit être collectif pour répondre à l'urgence climatique et que la solarisation du patrimoine public ne suffira pas à assurer la réalisation de cette ambition, Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, a lancé en juin 2024, l'Alliance de Bordeaux pour le solaire.
A travers cette démarche, la Ville engage un mouvement de fond avec une communauté d'acteurs locaux se positionnant comme des moteurs du déploiement des installations solaires, photovoltaïques ou thermiques.
Cette Charte valorise un engagement symbolique et positionne les signataires en tant que partenaires pour atteindre une ambition commune à l'échelle du territoire bordelais.
Cette Alliance vise à accélérer et valoriser la mobilisation de l'écosystème d'acteurs permettant la massification des projets de solarisation sur toute la métropole bordelaise. Sont ainsi concernés des acteurs variés : propriétaires fonciers, développeurs photovoltaïques, financeurs, etc.

Un engagement concret : des signataires moteurs de la solarisation bordelaise

En rejoignant l'Alliance de Bordeaux pour le solaire, les acteurs signataires s'engagent à :

- Connaître le potentiel solaire de leur foncier sur le territoire de la métropole bordelaise,
- Fixer des objectifs, les partager avec l'ensemble des membres de l'Alliance, et les communiquer régulièrement afin de suivre la dynamique de solarisation du territoire,
- Solariser autant que possible leurs sites locaux,
- Partager leurs retours d'expériences de projets photovoltaïques avec les membres de l'Alliance,
- Contribuer aux travaux de l'Alliance pour améliorer le cadre de réalisation du solaire sur le territoire métropolitain.

Les acteurs signataires de l'Alliance de Bordeaux pour le solaire

L'Alliance de Bordeaux pour le solaire est une démarche co-portée par les six grands acteurs publics du territoire :

- La Préfecture de Gironde
- La Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- Le Conseil Départemental de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- La Ville de Bordeaux

Aussi, la ville de Bordeaux et ses partenaires institutionnels remercient les services de Bordeaux Métropole ainsi que les acteurs publics et privés contribuant par leurs projets à la solarisation du territoire, et qui pour cette raison, ont été invités à devenir les premiers signataires de l'Alliance de Bordeaux pour le solaire à l'occasion de la conférence de presse du 11 juin 2024.

Vous souhaitez vous engager et rejoindre l'Alliance de Bordeaux pour l'énergie solaire ?

Merci d'adresser la présente charte complétée et signée à : alliancesolaire@mairie-bordeaux.fr

Je soussigné _____

représentant (nom de la structure) _____

confirme notre engagement au sein de l'Alliance de Bordeaux pour l'énergie solaire.

Nous nous engageons à : _____

_____

_____

_____

Notre engagement sera relayé sur notre site Internet : _____

Contact : M./Mme _____

fonction au sein de la structure _____

Coordonnées : _____

mail : _____

Téléphone : _____

Fait à _____ ,le _____
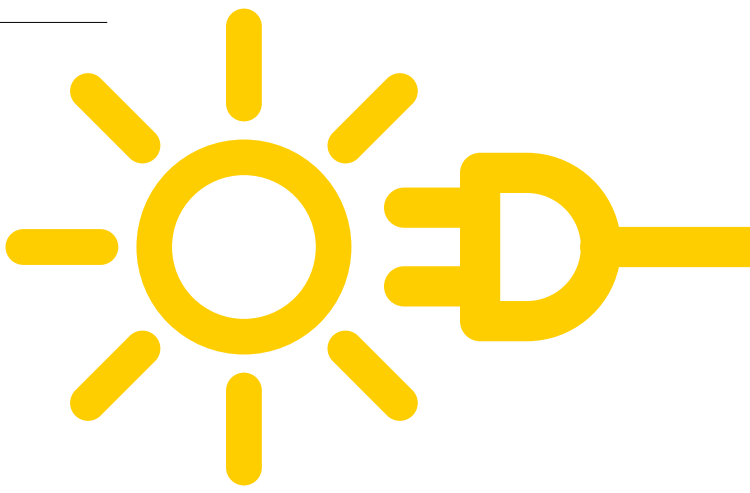
Signature